

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 810

présenté par

Mme Dalloz, Mme Louwagie, M. Fabrice Brun, M. Cinieri, M. Forissier, M. Taite, M. Brigand,
Mme Bazin-Malgras, M. Dive, Mme Gruet, M. Hetzel, M. Dubois et Mme Anthoine

ARTICLE 35

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.